Zeitschrift: Revue suisse de numismatique = Schweizerische numismatische Rundschau

Herausgeber: Société Suisse de Numismatique = Schweizerische Numismatische Gesellschaft

Band: 3 (1893)

Bibliographie

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

BIBLIOGRAPHIE

Traité de numismatique du moyen âge, par Arthur Engel, ancien membre des écoles françaises de Rome et d'Athènes et Raymond Serrure, expert. Tome 1er; Paris, 1891, LXXXVII et 345 pages avec 645 illustrations dans le texte (ouvrage couronné par l'Institut de France).

Au risque de paraître adresser aux deux savants auteurs de ce traité des monnaies du moyen âge un compliment banal en nous servant d'une phrase toute faite et dont on a souvent abusé, nous ne pouvons mieux faire pour formuler notre jugement sur leur œuvre que de dire : cet ouvrage répondait à un besoin et a comblé une lacune ; c'est un bel et bon livre, sérieux, consciencieux, et réunissant en une large mesure tous les mérites qu'on peut espérer rencontrer dans un travail de ce genre.

Chargé par notre rédacteur de la tâche honorable mais difficile et dangereuse d'en rendre compte, nous nous sommes mis à cette besogne dans les dispositions qui conviennent au critique, c'est-à-dire dans un esprit de justice et d'impartialité, mais aussi avec l'intention d'y trouver à redire. Nous ne pensions pas y découvrir de véritables erreurs ou des omissions importantes, mais nous comptions y trouver au moins quelques points faibles, de menues erreurs à relever, des objections à présenter et des lacunes à signaler pour prouver à nos collègues que nous nous étions acquitté de notre tâche en conscience et aux auteurs que nous avions lu leur ouvrage en détail et avec l'intérêt qu'il mérite. Tout cela s'est réduit à très peu de chose; après avoir pris ce livre en main nous l'avons lu non pas tout d'un trait, car on ne lit pas cette prose-là comme celle d'un roman ou d'un journal, mais à loisir, la plume à la main, nous interrompant pour comparer certains passages avec d'autres du même volume ou avec des traités spéciaux, refaisant les calculs, comparant aux pièces de notre collection les descriptions et les dessins, et nous avons été sinon surpris, du moins charmé, de voir qu'à faire ce travail nous avions

beaucoup appris et trouverions là encore beaucoup à apprendre par la suite ; nous sommes persuadé que tous les numismates qui ne sont pas de simples collectionneurs en tireront comme nous plaisir et profit.

Le plan de l'ouvrage est naturel, basé à la fois sur l'histoire et la géographie ; il a été exécuté avec méthode et précision, en se fondant sur les monuments métalliques et les documents écrits, d'une manière aussi complète que cela pouvait se faire sans tomber dans la monographie ; on voit que les auteurs sont tous deux des maîtres de la science, qu'ils possèdent leur sujet à fond et qu'à leurs propres recherches ils peuvent joindre le fruit de celles des numismates de toutes les écoles et de toutes les nationalités grâce, comme ils le disent eux-mêmes dans l'avant-propos, au fait qu'il connaissent plus que ce n'est généralement le cas dans leur pays et surtout plus que cela n'y était de mise autrefois, les langues étrangères ; il y a plus : je ne crains pas de prétendre que cet ouvrage, né de la coopération de deux auteurs travaillant ensemble dans le même milieu, doit une bonne partie de son excellence au fait que les deux collaborateurs y ont apporté chacun les dons propres à sa race, l'un la clarté française, l'autre, par atavisme, cette qualité si essentiellement germanique, qu'il n'existe même pas de nom dans notre langue pour le désigner : la *Gründlichkeit* allemande.

Ajoutons, pour ne rien oublier, que la forme répond au fond : le livre se lit agréablement, il est parfaitement imprimé et les illustrations sont bien choisies et bien faites.

Maintenant, qu'il me soit permis de joindre à ces éloges quelques remarques qui ont surtout le caractère de *desiderata :* si MM. E. et S. jugent à propos d'en tenir compte, ils auront à compléter leur bel ouvrage sur quelques points plutôt qu'à le corriger.

D'abord, nous trouvons très heureuse l'idée de commencer l'histoire monétaire du moyen âge par un exposé du système romain : en effet, le monnayage des Barbares est dérivé de celui des empereurs ; mais ce résumé est-il suffisamment clair et complet ? Par exemple, tout cela n'aurait-il pas été beaucoup plus intelligible si MM. E. et S. avaient expliqué à la page 4 que les deniers de Dioclétien dits *centoniales* étaient ainsi nommés parce qu'ils *pesaient* 1/100e de livre et les *miliarenses* des successeurs de Constantin parce qu'ils *valaient* 1/1000e de livre d'or ?

Plus loin, page 38, on peut contester absolument l'interprétation

donnée à la loi Gombette : *præcipimus.....ut omne aurum, quodcumque pensaverit, accipiatur, præter quatuor monetas.....* ; MM. E. et. S. admettent que cela veut dire que l'or était accepté au poids, à l'exception des quatre espèces décriées ; quelle que soit la lecture qu'on adopte définitivement pour deux des noms cités, évidemment altérés, comme le numéraire dont il s'agit, soit qu'on lise pour le 4me *Ardaricanos,* ce qui n'a aucun sens, ou *Armoricanos,* ou enfin *Arcadianos* (monnaies d'Arcadius), ce qui nous paraît le plus plausible, et pour le deuxième *Valentianos* (de Valence) ou *Valentinianos* (de Valentinien), il nous paraît que l'intention du législateur burgonde était, au contraire, d'imposer l'acceptation des monnaies d'or, présumées bonnes, quel qu'en fût le poids, *quodcumque pensaverint*, et de ne faire une exception que pour quatre provenances suspectes.

Plus loin encore, page 55, on peut se demander pourquoi les auteurs du Traité se refusent à adopter l'ingénieuse hypothèse de Ch. Lenormant relative à la marque chlodovéenne, tandis qu'ils en acceptent une toute pareille pour les initiales et monogrammes qu'on lit sur les *solidi* et *trientes* de Gondebaud et d'autres rois de Bourgogne.

Enfin, nous trouvons que ces messieurs n'ont pas expliqué, page 65, d'une manière satisfaisante les rapports du sou d'or, sous les premiers rois barbares, avec le denier d'argent, le passage du *triens* de 8 siliques à celui de 7, et les raisons qui firent appliquer le nom de *solidus* à une pièce plus de trois fois plus petite (exactement dans la proportion de 7 à 24) que celle qui s'appelait autrefois du même nom. Il est vrai que sur ce point, comme ils en font la remarque, chacun a son système propre.

Voilà des critiques de détail que nous nous ferions un plaisir de multiplier, si l'espace dont nous disposons n'était pas restreint, pour prouver à MM. E. et S. que nous avons lu leur ouvrage avec attention ; il nous reste à en formuler une d'une nature plus générale : il nous semble qu'ils ont un peu écourté et réduit à sa plus simple expression la partie métrologique de leur sujet, probablement pour se tenir à la portée de la grande majorité de leurs lecteurs pour qui c'est généralement lettre close ; il est vrai que c'est une étude difficile, presque rebutante, et qui ne paraît pas intéressante de prime abord ; raison de plus pour en exposer ce qui est essentiel et pour vulgariser cette science auxiliaire et en faire comprendre l'importance : pas plus qu'on ne peut enseigner l'histoire sans noms et sans dates, pas plus

on ne peut se passer en numismatique des questions de poids et de titre ; pour l'antiquité et la première partie du moyen âge les données relatives au titre des monnaies n'ont pas l'importance qu'elles acquièrent plus tard, mais celles qui se rapportent au poids des pièces méritent toute l'attention du chercheur; nous aurions aimé trouver dans le volume que nous critiquons d'abord un exposé fait *ex professo* des différents systèmes pondéraux : la livre romaine valait tant à la belle époque, tant sous Constantin; il s'y est substitué la *libra antiqua* qui était à la livre romaine dans le même rapport que le pied attique au pied romain, c'est-à-dire comme 25 : 24 ; on nous aurait parlé du rôle considérable que cette *libra antiqua*, connue plus tard sous le nom de livre florentine, a joué dans le monnayage de plusieurs parties de l'Europe; ensuite seraient venues les livres employées aux époques dites mérovingienne et carolingienne ; puis la question du marc, sa genèse, sa coexistence avec la ou les livres suivie de sa substitution à l'autre unité pondérale, les différents marcs qui peuvent, en somme, se ramener à deux, celui de Cologne, ou du Rhin, ou encore de l'Empire, et celui de Troyes ou de France. Cela bien posé dans la partie générale, les auteurs auraient dû, selon nous, dans chaque chapitre, faire une exposition du système monétaire : dans tel pays, à telle époque, on se servait de telle unité de poids ; dans cette quantité de métal on taillait un nombre déterminé de pièces, d'or, d'argent ou de cuivre ayant entre elles et avec l'unité supérieure un certain rapport d'où résultaient d'une part leur valeur et d'autre part le poids de chacune de ces espèces calculé théoriquement, ce qui enfin aurait été complété par l'indication du poids effectif que présentent les exemplaires encore existants. — Nous trouvons bien en plusieurs endroits de ce volume une partie de ces données, et cela est fort intéressant, mais nulle part, autant qu'il nous a semblé, cet exposé n'est complet : même dans un des chapitres les mieux réussis, celui du monnayage des premiers carolingiens, que nos auteurs ont traité *con amore* et d'une manière généralement magistrale, ils ne disent pas expressément quelle était la valeur en grammes de la livre employée par Charlemagne, si c'était la même livre dans les différentes parties de son empire, et dans les deux périodes principales qu'ils reconnaissent à bon droit dans son règne. De même nous n'avons pas pu trouver l'indication du poids réel des différentes espèces de deniers de son successeur Louis-le-Débonnaire.

Nous aurions aussi aimé à trouver dans un ouvrage qui a des

allures didactiques une explication détaillée de ce qu'était au moyen âge la taille des monnaies : il ne suffit pas dire que chaque pièce n'était pas pesée isolément et que les lois monétaires se bornaient à prescrire le nombre de pièces que l'ouvrier devait tailler dans une quantité donnée de métal : il aurait été instructif de nous faire savoir de quelle manière ce rapport était exprimé dans les ordonnances ; nous en parlons par expérience personnelle : d'abord, au début de notre carrière de numismate, nous avons eu une peine infinie à nous orienter dans ce dédale et à comprendre ce que signifiaient les textes se rapportant à ces opérations ; nous n'y sommes arrivé qu'après de longs tâtonnements ; plus tard, quand nous avons dû, pour pouvoir l'enseigner à d'autres, nous mettre absolument au clair sur ce point-là, nous n'avons trouvé nulle part d'exposé systématique de ce sujet difficile et nous avons été réduit, pour notre cours de numismatique, à nos seules lumières dont nous nous défions beaucoup ; voici, en gros, et en supprimant ici les exemples concrets, comment nous nous expliquons la chose : tantôt l'ordonnance énonce le poids que la pièce doit avoir ; c'est le cas le plus simple, mais aussi le moins fréquent ; tantôt elle prescrit qu'il y aura tant de pièces au marc ; ou bien, troisième manière de compter, elle indique le nombre de deniers correspondant au nombre des pièces taillées dans le marc ; ou bien elle prescrit que le marc vaudra tant en monnaie courante (florins, etc.). Une variante de la deuxième manière d'exprimer la taille consiste à indiquer le nombre de pièces contenues non plus dans un marc mais dans un certain nombre de marcs représentant un marc d'argent fin allié conformément à l'ordonnance ; enfin, au lieu de dire simplement : tant de pièces au marc, souvent l'ordre de frappe exprime le chiffre par des sols (ce mot n'étant pas pris dans son sens ordinaire de monnaie, mais dans celui de douzaine) ou des quernes (soit 4 pièces) ou des doubles de la pièce dont il est question. J'espérais en ouvrant le livre de MM. E. et S. y trouver toute cette théorie, développée comme ils savent si bien le faire, pour me confirmer dans ma manière de voir, la compléter et la rectifier au besoin ; comme ces renseignements trouvent leur application surtout dans la partie relativement moderne du moyen âge, peut-être ces deux savants se sont-ils réservé de les donner dans leur deuxième volume, en quoi ils rendront un service signalé aux numismates, non seulement aux débutants, mais aussi à ceux qui sont déjà d'une certaine force et veulent travailler eux-mêmes d'après les textes.

Une autre question générale qu'ils pourront et, selon nous, devront traiter dans le volume suivant parce qu'elle n'est pas même effleurée dans celui-ci, c'est celle des marques monétaires, terme sous lequel nous comprenons toute sorte de signes accessoires tels que points secrets, initiales des noms propres, figures naturelles ou conventionnelles diverses, destinés à distinguer les émissions, les lieux de frappe, les maîtres de monnaie et qui, afférents à un atelier déterminé dans certaines contrées, personnels dans d'autres, fournissent un élément important à la classification des monnaies du moyen âge.

Ce que nous avons dit plus haut de la taille nous amène à dire quelques mots d'une question connexe, celle de la monnaie de compte, que les deux auteurs ont traitée en belles-mères en ne lui consacrant que deux petits alinéas où ils ont confondu deux choses essentiellement différentes : il n'est pas exact que la création d'une monnaie idéale, dite monnaie de compte, ait eu pour point de départ la variabilité du numéraire, produite elle-même par les caprices ou les besoins du souverain.

Depuis Charlemagne, créateur du système monétaire d'où sont dérivés presque tous ceux du moyen âge, c'est-à-dire longtemps avant que cette variabilité existât, il y avait une monnaie de compte, la livre, ou pour mieux dire il y en avait deux, la livre et le sol, qui n'étaient l'une et l'autre que des abstractions, des mots signifiant une somme de 240 ou de 12 deniers. Il n'existait pas plus de livres ou de sous qu'il n'existe aujourd'hui de millions ou qu'il n'existait de talents du temps de l'ancienne Grèce. Pendant de longs siècles la livre, dans l'Europe occidentale, fut une monnaie de compte, et cet état de choses qui avait commencé à une époque où l'on employait pour la frappe des deniers de l'argent à peu près pur persista plus tard quand on se mit à en abaisser la valeur, soit par une diminution de poids, soit par un avilissement du métal, soit par ces deux moyens à la fois : la livre était toujours la monnaie de compte valant 240 deniers quels que fussent le poids et le titre de ces pièces. Plus tard une de ces unités supérieures, le sol, fut représenté par une pièce effective, le gros d'argent de Saint-Louis (nous ne parlons pas de la création contemporaine du florin d'or en Italie pour ne pas compliquer notre raisonnement), valant 12 deniers, et la livre resta, comme devant, la monnaie de compte valant 240 deniers, mais cela ne dura qu'un instant : bientôt le gros ne valut plus 12 deniers, mais 15 et ensuite davantage et la livre fut représentée par un nombre sans

cesse croissant de deniers effectifs ; alors, en effet, la force des choses amena la création d'une monnaie de compte, mais dans un tout autre sens que dans les premiers siècles du moyen âge, c'est-à-dire une unité conventionnelle valant un nombre sans cesse variable de pièces effectives ; cet état de choses provenait de ce que la diminution de la valeur intrinsèque des espèces frappées ne portait pas également sur les petites pièces et sur les grosses, mais était plus considérable pour les premières ; ce fait, d'abord accidentel, devint permanent et fut érigé par la suite en système. Il importe donc de ne pas confondre les deux sens très différents de l'expression « monnaie de compte » et il serait bon que MM. E. et S. voulussent bien dans leur second volume expliquer à leurs lecteurs ce que l'on pourrait appeler la loi d'avilissement des petites espèces.

Ajoutons enfin, et nous aurons tout dit, qu'il nous a paru qu'il y a passablement d'inégalité dans les développements donnés aux sujets traités : la plupart des chapitres sont de bons résumés, substantiels et suffisamment complets, de l'état actuel de la science ; d'autres gagneraient à être allongés ; d'autres, par exemple le paragraphe qui cite les passages bibliques reproduits sur les monnaies et celui qui énumère les pièces où la légende est en langue française, épuisent le sujet et ont trop le caractère d'une monographie.

Et maintenant il ne nous reste plus, en présentant à MM. Engel et Serrure nos très vives et très sincères félicitations, qu'à souhaiter que leur *Traité de Numismatique du moyen âge* trouve dans le public auquel il s'adresse l'accueil qu'il mérite et à exprimer le vœu que la suite ne se fasse pas attendre trop longtemps.

Genève, le 19 mars 1893. Dr Ladé.

* * *

Philibert II, duc de Savoie. — Liste monographique de ses monnaies et de ses médailles, par M. C.-F. Trachsel. — *Revue belge de Numismatique,* 1893, p. 61.

La petite monographie dont on m'a chargé de rendre compte renferme certainement des choses intéressantes, entre autres la description de plusieurs médailles de Philibert II et de sa veuve Marguerite de Bourgogne, rarissimes et peu connues. Quant aux monnaies, c'est une autre affaire : la première qualité d'une compilation étant d'être aussi complète que possible, celle-ci laisse beaucoup à désirer et l'on pourrait y ajouter bien des numéros.

Mais ce n'est pas tout. M. le Dr Trachsel dit lui-même qu'il est un commençant : il ne l'est pas dans d'autres parties de la science, où on pourrait même le qualifier de vétéran, mais il l'est en effet en ce qui concerne la numismatique de la Savoie. Dans ces conditions il est séant que celui qui débute tienne un juste compte de ce qui a été dit et fait par ceux qui l'ont précédé dans la carrière où il entre, pourvu, bien entendu, qu'il ait été à même d'avoir connaissance de leurs travaux. Tel était bien le cas de M. Trachsel : ayant été autrefois président de la Société suisse de Numismatique et en ayant fait partie à je ne sais combien de reprises, il aurait pu et dû chercher dans les publications de notre compagnie s'il ne se trouvait pas quelque article se rapportant au sujet qu'il se proposait de traiter et il en aurait trouvé au moins un où se trouve décrite une pièce de Philibert II doublement intéressante pour lui, Suisse, puisqu'elle a été frappée en Suisse. Puisqu'il en a eu certainement connaissance, pourquoi affecte-t-il de l'ignorer ?

L'auteur que je critique aurait été d'autant mieux placé pour mentionner cette pièce frappée à Genève et signée G. R. avec la certitude d'intéresser ses lecteurs, qu'il donne à propos d'une autre monnaie une autre explication de cette marque ; pour le soussigné, qui écrivait en 1886, ces deux lettres signifient Genève, Roget, tandis que pour M. le Dr Trachsel, elles sont l'abrégé de Genève, Rodolphe (sous-entendu Aigente) ; cette dernière opinion peut très bien se soutenir, et pour ma part il y a longtemps que j'ai conçu des doutes au sujet de l'interprétation que j'ai proposée dans le temps, mais encore fallait-il donner ses raisons et ne pas se borner à substituer par voie de simple affirmation sa manière de voir à celle du préopinant.

Je trouve une nouvelle preuve de ce malheureux dédain pour la manière de voir des auteurs qui ont écrit avant lui dans l'explication que M. Trachsel donne de la marque P. C. qui se trouve sur plusieurs pièces qu'il décrit, entre autres sur son teston n° 9 et sur d'autres monnaies du même prince et des ducs Charles Ier et Philippe II. Pour notre auteur, ces lettres signifient Perret(1), Chambéry ; pour moi elles veulent dire Pierre (sous-entendu Balligny), Chambéry ; en cela je ne fais qu'adopter l'opinion de M. André Perrin, que j'ai eu souvent occasion de contredire, mais toujours d'une manière objective et sans jamais me donner les airs de tenir pour nul et non avenu ce qu'il

(1) Pour être tout à fait exact, il aurait fallu dire : Peret.

avait imprimé ; je suis heureux, pour cette fois, d'être de son avis. Le numismate de Chambéry, ayant constaté que la marque P. C. se trouve sur des pièces appartenant à une période qui comprend cinq règnes depuis Charles Ier jusqu'à Charles II, et ayant remarqué d'autre part qu'il n'y a qu'un seul maître de monnaie, Pierre Balligny, qui ait travaillé pendant tout ce laps de temps, en a tiré la conclusion que j'ai indiquée plus haut et qui peut être considérée comme définitivement acquise à la science. Pourquoi M. Trachsel ne l'adopte-t-il pas aussi et surtout pourquoi la rejette-t-il sans donner même l'ombre d'un argument? Il est pourtant de toute évidence qu'un personnage entré en fonction en 1505 ne peut avoir signé des émissions qui eurent lieu entre 1485 et 1490. Il y a plus : chacun sait que les gardes — car tel était le titre d'Amédée Peret — étaient des employés subalternes qui ne mettaient jamais leur marque sur les monnaies et qui n'avaient pas plus le droit de le faire que de nos jours le Sautier ou le concierge de l'Hôtel-de-Ville n'ont le droit de signer les actes de la Chancellerie d'État.

En somme, l'impression que nous laisse la lecture de l'article de M. le Dr Trachsel peut se résumer en ces quelques mots : c'est un travail à refaire.

Genève, le 1er janvier 1893. Dr Ladé.

* * *

Spink & Son's. **Monthly Numismatic Circular,** 1893.

Nous saluons avec plaisir ce nouveau journal mensuel consacré entièrement à la numismatique. Chaque livraison contient une partie scientifique polyglotte et une partie essentiellement commerciale. Nous n'avons pas à examiner ici la seconde partie, qui sera appréciée surtout des collectionneurs, mais nous désirons signaler la première qui nous a semblé jusqu'alors très intéressante. Laissant les mémoires étendus aux grandes revues scientifiques, ce périodique renferme une foule de petits renseignements inédits et de courtes monographies en différentes langues. Nous signalerons parmi les plus importants ceux qui portent la signature de MM. Evans, Gnecchi, Boutkowski-Glinka, Farcinet, Gaskell, Heywood, Forrer, etc.

Des listes chronologiques de souverains, des alphabets anciens et orientaux et des chroniques très complètes se trouvent dans chaque numéro. P. S.

* * *